



Litige société de déménagement

Par **Soifdejustice**, le **22/09/2015** à **19:54**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir contre qui porter plainte dans le cas de Figure suivant.

Nous avons commandé un canapé à la Redoute. Lors de sa livraison, qui est organisée par Relais Colis, les déménageurs endommagent notre parquet.

Notre premier courrier de plainte a donc été adressé à Relais Colis, qui en a informé la société qui a géré la livraison (Neotrans pour ne pas la nommer, qui sévit en région parisienne).

Or rien dans la commande initiale passée à la Redoute ne mentionne Neotrans. En revanche, Relais Colis apparaît bien dans les emails de la Redoute.

Doit-on porter plainte contre relais colis ou Neotrans, ou même la redoute ?

Merci par avance de votre retour

Cordialement